

Cour d'Appel de Paris

Tribunal judiciaire de Paris

Jugement prononcé le : [redacted] 2022

28e chambre correctionnelle

N° minute : 3

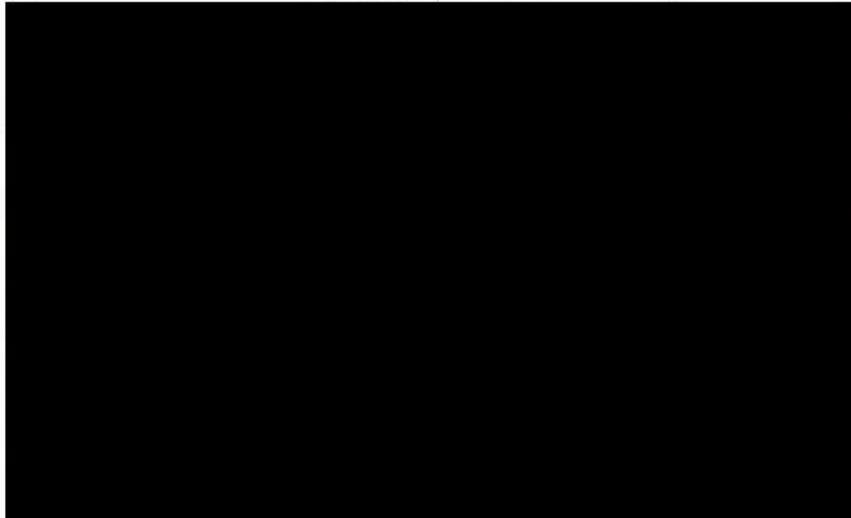
N° parquet : [redacted]

Extraits des minutes du greffe du tribunal judiciaire de Paris

Prévenu du chef de :

RECIDIVE DE CONDUITE D'UN VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE: CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME (SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) faits commis le 20 août 2021 à PARIS

SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :



### JUGEMENT CORRECTIONNEL

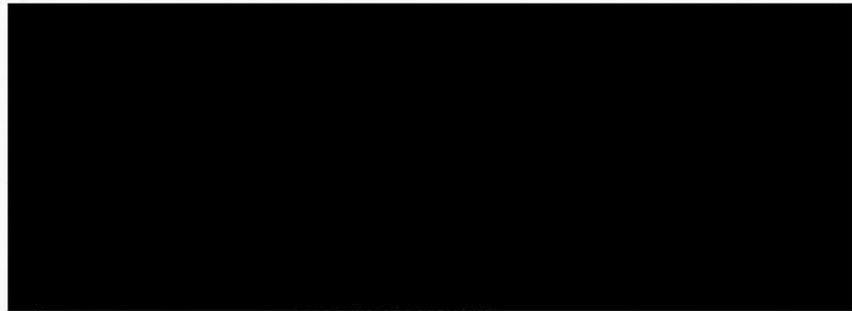
A l'audience publique des débats du Tribunal Correctionnel de Paris le [redacted] DEUX MILLE VINGT-DEUX,

composé de Monsieur G [redacted] vice-président, président du tribunal correctionnel désigné conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assisté de Madame K [redacted] riam, greffier,

en présence de Madame [redacted] e, substitut,

\*\*\*\*\*



a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu



Fait droit à l'exception de nullité soulevée par le conseil du prévenu;

Annule le procès verbal du placement en garde à vue de [redacted] et de tous les actes subséquents;

Constate l'irrégularité du contrôle d'alcoolémie

Relaxe [redacted] des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière

LA GREFFIERE

LE PRESIDENT